

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2017

L'an deux mil dix-sept le **28 juin** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 juin 2017, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, LE PARC Marie-Hélène, Serge HAMON, CHARTIER Georges, AIGNEL-JAMET Tatiana

Absents excusés : RONXIN-CLAVEREAU Jeannine (pouvoir à Odette LE TOUX), SEULIN Marie-Pierre (pouvoir à Delphine RIGOLLE), Abel COLLETTE (pouvoir à Valérie FAISNEL), DAUNAY Dominique (pouvoir à Tatiana AIGNEL JAMET), LE MAIRE Alain (pouvoir à Isabelle GORE-CHAPEL)

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Mme Isabelle GORE-CHAPEL, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 3 mai et du 31 mai 2017 qui sont approuvés à l'unanimité.

1. MISE EN 2X2 VOIES DE LA RN164 : COMPTE RENDU DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET POINT SUR LA REUNION DU 19 JUIN 2017

Mr Robin fait un compte-rendu de la réunion du 19 juin en présence du Vice Président de Région, du Préfet, des maires des communes concernées, et de la DREAL. L'enquête publique est consultable en ligne ; elle n'a révélée aucune hostilité au principe de la mise en deux fois deux voies mais a recensé 165 observations et des contestations sur les différentes variantes. Les conclusions de l'enquête publique aboutissent à un avis favorable pour la déclaration d'utilité publique, et la pertinence de mettre en place un aménagement foncier et forestier. Mais la DREAL estime qu'un aménagement foncier n'est pas pertinent car aucun site de production agricole n'est menacé. Toutefois elle propose de mettre à disposition un géomètre pour des échanges foncier qu'elle engage les agriculteurs à mettre en place, ainsi que la prise en charge des frais notariés. Les modalités de l'animation de ces échanges seront à préciser avec la Chambre d'Agriculture.

D'autre part, la conclusion de l'enquête publique quant aux itinéraires de substitution est qu'il est nécessaire de les intégrer dans les études du projet, mais que cela va modifier l'économie du projet, donc leur réalisation se fera ultérieurement. Dans l'immédiat il va être demandé au conseil municipal de donner un avis sur les tracés de ces itinéraires pour septembre 2017.

En terme d'agenda le tronçon Est sera en travaux de 2020 à 2023, le tronçon ouest intégrera un autre contrat de plan Etat Region. Les élus présents à cette Réunion (Mr Robin, Mme Goré-Chapel, Mr Hesry) ont estimé que même si les revendications ne sont pas toutes entendues ou satisfaites, il y avait des avancées, si l'on considérait le point de départ de ce projet en 2014 et les tensions de l'époque.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, QUALITE DE VIE EN VILLE, GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE

Assainissement :

Mme Goré-Chapel informe le conseil municipal que le contentieux concernant la station est désormais clos puisque le délai de recours est échu. Il est temps d'étudier les possibilités d'amélioration de la station et les nouvelles solutions techniques possibles.

Pour cela un devis est proposé par l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités) pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur deux points : l'étude d'incidence de modifications de la station, et la réhabilitation du réseau d'eaux usées. Chaque mission est proposée à 1780HT. A l'unanimité l'assemblée autorise Mr le Maire à signer les devis de l'ADAC pour une assistance sur ces missions.

- **Questions diverses**

Revitalisation et Appel à Manifestation d'intérêt de la région Bretagne : le dossier est en cours de rédaction et comportera 5 axes, avec les 4 axes définis lors du conseil municipal du 31 mai et un cinquième axe concernant l'animation du changement et d'ateliers participatifs.

Labellisation Village Etape : la signature de la convention a eu lieu le 19 juin au Val de Landrouet. C'était une belle journée, historique, qui marque le début d'une nouvelle dynamique pour la commune. Des participations à des émissions de radio sont prévues pour la promotion du label.

3. QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE.

- **Projet éolien**

Mr Robin informe qu'il a mené des négociations pour obtenir de nouvelles conditions de compensations financières pour la commune. Il rappelle que sur ces projets, les propriétaires privés sont indemnisés, la communauté de communes touche les retombées fiscales, mais la commune n'est que très peu bénéficiaire au regard des contraintes et ennuis que ce type de projets apportent.

La commune de Merdrignac percevra donc au total une indemnité unique de 35 000 euros (17 500€ au titre des Promesses de servitude et 17 500€ pour l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public) l'année de la construction du parc éolien, puis une indemnité annuelle durant toute l'exploitation du parc éolien (au minimum 20 ans) de 4 000 euros /an.

A l'unanimité l'assemblée approuve ces nouvelles conditions plus avantageuses pour la commune.

Mr Robin profite d'aborder ce sujet pour faire part de sa surprise et de son mécontentement à la lecture d'un article dans la presse citant les riverains opposés au projet, se plaignant de n'avoir pas été concertés ni par la société porteuse du projet ni par la commune. Mr Robin reprend un historique du projet et rappelle qu'ont eu lieu trois portes ouvertes, qu'il a reçu personnellement la représentante des opposants au projet, qu'en conseil municipal il avait relayé leurs questions auprès du groupe Quénéa afin d'obtenir des réponses, et que la Société Quénéa les a également reçus lors des portes ouvertes. Mr le Maire conçoit qu'on puisse s'interroger sur ce type de projet quand on est riverain, mais il souhaitait rétablir la vérité sur la méthode et la concertation qui a été mise en place, qui n'est pas celle évoquée dans la presse.

- **Programme voirie**

Mr Hesry informe le conseil municipal que le programme voirie, attribué à l'entreprise Colas, commencera fin septembre (semaine 38) pour les enrobés et semaine 39 pour les accotements.

4. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- **BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Mr Le Gall explique que la DM n°2 au budget principal est liée à des dépenses complémentaires (achats d'ordinateurs pour l'administration et autre matériel), réparation de poteau incendie. Elle inclut également la réalisation du local chaufferie aux sanitaires du Val.

A l'unanimité l'assemblée valide la décision modificative n°2 au budget principal.

- **DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT**

Mr Le Gall informe que l'école Ste Anne emprunte 100 000€ pour effectuer l'isolation par l'extérieur de l'école. Elle demande à la commune la possibilité de garantir l'emprunt. Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette garantie à hauteur de 50% du prêt.

- **RESSOURCES HUMAINES :**

Mr Robin donne quelques informations concernant le personnel : un agent des espaces verts a donné sa démission, il est prévu de le remplacer courant septembre. Monsieur le Maire en profiter pour le remercier pour son travail accomplis sur la commune toutes ces années et lui souhaite bonne continuation. Des agents ont donc été recrutés en CDD pour l'été ou via de l'intérim pour pallier aux besoins temporaires.

La responsable des ressources humaines a également fait part de son souhait de changer de collectivité, ce départ sera effectif au 1^{er} septembre. L'ensemble du conseil municipal la remercie pour son investissement et lui souhaite aussi une pleine réussite dans ses nouvelles missions. Une remplaçante des services temporaires du Centre de Gestion sera là jusqu'au remplacement sur ce poste.

Un agent administratif a fait une demande de reprise anticipée à temps plein après son congé parental. Après en avoir délibéré, et au regard de la surcharge de travail liée aux CNI et au recensement en 2018, cette demande a été approuvée par l'Assemblée. Cet agent est par ailleurs désignée coordinateur du recensement.

Le remplaçant de l'agent de police municipale arrivera début 2018 après une formation pour l'intégrer à la fonction publique territoriale. Cette formation est gratuite puisqu'elle entre dans les parts de cotisations obligatoires aux organismes de formation dans le budget de la commune. En son absence, Mr le Maire remercie Mr Besnard de prendre en charge la régie du marché et du pont bascule. Les questions de sécurité (sortie des écoles, stationnement, sécurité publique) seront à voir au cas par cas à la rentrée.

5. AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE, CULTURE, ET COMMUNICATION

- **Fresque du château d'eau**

Mme Rigollé informe que la Commission culture a étudié les propositions d'un artiste, Mr Gildas Thomas, sur le château d'eau. Cet artiste a déjà réalisé de nombreux ouvrages similaires. Ses propositions ont été discutées et des modifications lui sont demandées. Une rencontre est prévu courant juillet. Un autre artiste a été contacté et doit confirmer si le projet l'intéresse ou non, selon les contraintes techniques qu'il relève.

- **Transfert de parcelles pour la cour d'école**

Le Département sollicite le conseil municipal au sujet du Transfert de parcelles avec le collège : et la validation du bornage. Ce transfert à titre gratuit concerne les parcelles 293, 294, 295 désaffectées de tout usage scolaire par le Département. A l'unanimité l'assemblée valide ce transfert. L'extension de la cour aura lieu courant d'année 2017, selon l'avancée du projet pédagogique avec les élèves de l'école.

- **Questions diverses**

Fête de la musique : Mme Rigollé informe qu'une réunion de la commission aura lieu pour faire le point sur l'organisation de la soirée, les dysfonctionnements et les réussites.

Mme Rigollé rappelle que le feu d'artifice et la soirée conjointe avec le Val, les pompiers et le club d'athlétisme a lieu le 13 juillet.

Tarif médiathèque : Mme Rigollé informe que la médiathèque avait des tarifs différenciés selon que les abonnés habitent le territoire intercommunal ou nom. Il est demandé de revoir ces tarifs de manière unique, soit 3€ enfant, 6.50€ adulte et 12,50€ famille. A l'unanimité cette proposition est validée par l'assemblée.

Participation à la scolarisation d'un élève supplémentaire en classe Ulis à Loudéac soit 998€ au total. Cette dépense a été validée dans la décision modificative n°2.

Mme Rigollé informe que le Tour de l'avenir passera à Merdrignac le 18 aout. Les cyclistes traverseront la ville, des signaleurs ont été contactés.

Mr Hamon donne un compte-rendu de la Commission Culture de LCBC qui a eu lieu le 27 mai et des sujets liés aux compensations des diminutions de temps d'agents intercommunaux sur le secteur. Le financement des événements culturels a aussi été abordé.

6. EQUIPEMENTS SPORTIFS , VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE

Dispositif argent de poche

Mr Besnard rappelle que le dispositif argent de poche va bientôt commencer, et que des élus vont être sollicités pour encadrer des jeunes. En effet ils sont plus nombreux que l'année dernière, les agents de la commune ont demandé à n'en avoir que deux à encadrer pour plus de sécurité. Un planning sera distribué aux élus pour leurs disponibilités.

Le dispositif nécessite un nouveau régisseur suppléant, il est proposé que ce soit Marie Louise Rossignol, à l'unanimité cela est adopté par l'Assemblée.

Réaménagement du stade :

Mr Besnard revient sur la journée du 29 mai de visites d'équipements sportifs. Cela a permis d'affiner les choix, de ne plus s'orienter vers du stabilisé pour l'entraînement de foot, d'observer le fonctionnement de plateaux techniques en synthétique, et la jonction de l'enherbé avec du tartan.

Une piste de 400 mètres pourrait passer sur l'emprise du stade mais seulement à 3 ou 4 couloirs. La commission se réunira donc en juillet avant le prochain conseil pour entériner les décisions techniques.

Sur le principe de l'aménagement, les élus s'accordent sur :

- La sécurisation du site (dépôt des jeunes et stationnement), et l'éclairage et mains courantes,
- L'optimisation des structures pour une meilleure utilisation (choix du synthétique) et l'amélioration des équipements pour une meilleure qualité d'entraînement (drainages des terrains, revêtement de la piste d'athlétisme).

Des subventions seront sollicitées auprès de la Région (utilisation du stade par le lycée) et du CNDS centre national pour le développement du sport.

Il est demandé également aux élus de valider la participation financière aux frais kilométrique du technicien de l'ASEC qui a participé à cette journée de visites d'équipements. A l'unanimité l'assemblée approuve cette participation.

Eclairage de la salle de tennis

Des devis ont été demandés et vont être étudiés pour comparer les différentes solutions techniques qui expliquent les différences de prix.

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sécurité : Mr Robin informe qu'un contrat a été signé pour une prestation 24/24 avec chenil service pour les chiens en divagation. Cela évitera que les élus soient sollicités pour ces questions-là.

Dotation complémentaire pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité : une compensation de l'Etat a été versée pour la charge de travail engendrée par cette nouvelle compétence. Mais cela ne couvre pas le temps de personnel alloué à cette tâche.

Mr Robin informe que l'entreprise Bio3G quitte les locaux utilisés en stockage rue basse madeleine.

Mr Robin donne lecture d'un courrier de merdrignaciens faisant état d'une ancienne demande de dénomination de la médiathèque selon leur aïeul, Mr Vétit. Selon eux le conseil municipal de l'époque aurait accepté cette demande. L'historique de ces échanges sera repris dans les archives. En tout état de cause, les élus du conseil municipal estiment que des lieux plus emblématiques correspondraient mieux à cette personne, et souhaitent prendre le temps de la réflexion.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23h.